

A quand une prise de conscience réaliste en faveur des métiers de bouche
Marcel Meyer (PDC)

Lors des conférences de presse données par le Conseil fédéral les 17 et 24 février 2021, nous avons pris connaissance, avec regrets et consternation, que les restaurateurs ne pourraient pas rouvrir leurs établissements avant le 22 mars dans le meilleur des cas et de surcroît, il semble qu'on se dirige uniquement pour une ouverture des lieux extérieurs ! Cette situation n'est plus tenable, ni tolérable pour cette branche essentielle au bien de la société en général !

Cela va faire tantôt une année que les restaurateurs et cafetiers font partie des grands oubliés de la crise sanitaire, tant il est vrai que pour bon nombre d'entre eux, malgré la possibilité d'obtenir des RHT et/ou des APG, ils peinent parfois à recueillir les aides dues aux cas de rigueur, aides financières grandement nécessaires à la survie de leur profession. Ceci n'est plus acceptable, il faut agir tant qu'il est encore temps et corriger cette terrible inégalité de traitement face à d'autres secteurs !

Le Parlement jurassien juge que le régime infligé aux métiers de bouche est inégal et particulièrement insupportable. Il proteste avec force, face aux décisions du Conseil fédéral, car tout indique que les mesures imposées aux restaurateurs étaient efficaces et suffisantes contre la propagation du virus.

Aujourd'hui, ce sont les hypothèses funestes des différents variants au virus qui font l'objet des décisions en demi-teinte du Conseil fédéral et par-là même c'est tout un pan de notre économie et de la société en général qui se meurt. Et demain, quelles seront les craintes qui amèneront le Conseil fédéral à surseoir à la réouverture de nos auberges ?

A trop vouloir se prémunir, la peur risque de faire plus de ravages que le virus lui-même et pour longtemps !

Par cette résolution, le Parlement jurassien souhaite faire entendre le profond désarroi qui sévit dans la sphère de la restauration. Il fait part de son indignation profonde face à cette pénible situation et invite le Conseil fédéral à autoriser la réouverture des restaurants sans délai.

Marcel Meyer (PDC)

Co-signataires

Intervention déposée officiellement le 03 mars 2021

Documents annexés

- r205.pdf

A quand une prise de conscience réaliste en faveur des métiers de bouche

Lors des conférences de presse données par le Conseil fédéral les 17 et 24 février 2021, nous avons pris connaissance, avec regrets et consternation, que les restaurateurs ne pourraient pas rouvrir leurs établissements avant le 22 mars dans le meilleur des cas et de surcroît, il semble qu'on se dirige uniquement pour une ouverture des lieux extérieurs ! Cette situation n'est plus tenable, ni tolérable pour cette branche essentielle au bien de la société en général !

Cela va faire tantôt une année que les restaurateurs et cafetiers font partie des grands oubliés de la crise sanitaire, tant il est vrai que pour bon nombre d'entre eux, malgré la possibilité d'obtenir des RHT et/ou des APG, ils peinent parfois à recueillir les aides dues aux cas de rigueur, aides financières grandement nécessaires à la survie de leur profession. Ceci n'est plus acceptable, il faut agir tant qu'il est encore temps et corriger cette terrible inégalité de traitement face à d'autres secteurs !

Le Parlement jurassien juge que le régime infligé aux métiers de bouche est inégal et particulièrement insupportable. Il proteste avec force, face aux décisions du Conseil fédéral, car tout indique que les mesures imposées aux restaurateurs étaient efficaces et suffisantes contre la propagation du virus.

Aujourd'hui, ce sont les hypothèses funestes des différents variants au virus qui font l'objet des décisions en demi-teinte du Conseil fédéral et par-là même c'est tout un pan de notre économie et de la société en général qui se meurt. Et demain, quelles seront les craintes qui amèneront le Conseil fédéral à surseoir à la réouverture de nos auberges ?

A trop vouloir se prémunir, la peur risque de faire plus de ravages que le virus lui-même et pour longtemps !

Par cette résolution, le Parlement jurassien souhaite faire entendre le profond désarroi qui sévit dans la sphère de la restauration. Il fait part de son indignation profonde face à cette pénible situation et invite le Conseil fédéral à autoriser la réouverture des restaurants sans délai.

Delémont, le 3 mars 2021

Le responsable de la résolution


Marcel Meyer
Député

Berlin
 J. Sude Van
 Young
 Off
 V. Schmidt
 Schmidt

Groupe PLR

D. The
 1. Nov
 H. 1.1

1-1471w
BA

Groupe Verts et CS POP